



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2015-15-28 modifiant le Règlement
RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan des affectations

Le plan des affectations annexé au Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme est modifié par :

- 1° l'agrandissement d'une aire d'affectation *Résidentielle faible densité* à même une partie d'une aire d'affectation *Commerciale artérielle*;
- 2° l'agrandissement d'une aire d'affectation *Commerciale artérielle* à même une partie d'une aire d'affectation *Résidentielle faible densité* et à même une partie d'une aire d'affectation *Résidentielle moyenne densité*.

Le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 22 février 2016

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 2 AVRIL 2016